

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme

PROCÈS-VERBAL **DE LA RÉUNION DU 3 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix heures, le Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de la Somme s'est réuni au Centre de Gestion, 32 Rue Lavalard sous la présidence de Madame Annick MARECHAL, suite à une convocation en date du 17 février 2026.

Etaient présents :

Représentants des Élus avec voix délibérative :

Mesdames Annick MARECHAL, Christelle LEFEVRE et Monsieur Bertrand BLAIZEL.

Représentants du Personnel avec voix délibérative :

Mesdames Linda ROELEN, Corinne GUENET et Messieurs Mohamed ZARKANI, Johann FORTIER, Jacky DUFAUX, Olivier MENCHEZ.

Absents excusés :

Madame Nathalie BLOT et Monsieur Cyrille LEDDA pour les représentants du Personnel.

Assistaient également à la réunion :

Madame Gaëlle MARTEL, Directrice générale adjointe Experte juridique, chargée du secrétariat du Comité social territorial placée auprès du Centre de Gestion sur la période du 10 février au 2 juin 2026.

♦♦♦

Madame Annick MARECHAL constate que le quorum est atteint (50 % des membres de chaque collège). Elle déclare la séance ouverte.

♦♦♦

DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES

Madame Christelle LEFEVRE, représentante des Élus, est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire.

Monsieur Mohamed ZARKANI, représentant du Personnel, est désigné pour assurer les fonctions de secrétaire adjoint.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 3 FÉVRIER 2026

Représentant des élus				Représentant du personnel			
F	D	A	AVIS	F	D	A	AVIS
3			Favorable	6			Favorable

**L'ordre du jour de la réunion du Comité Social Territorial du 3 mars 2026
comporte l'examen des questions suivantes :**

Pour avis du Comité Social Territorial

1. Aménagement du temps de travail
 7. Suppression d'emploi
 8. Suppression et création d'emploi
 9. Taux de promotion pour les avancements de grade
 13. Régime indemnitaire
 15. Action sociale
- Lignes directrices de gestion

Dossiers ayant reçu un avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel lors du précédent Comité Social Territorial

Suites réservées aux avis défavorables des représentants du personnel

Pour avis du Comité Social Territorial en matière de santé, sécurité et aux conditions de travail

22. Document CST en matière de santé, sécurité et conditions de travail

POUR AVIS DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

1. AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus			Représentant du personnel		
			F	D	A	F	D	A
1	Fontaine Sur Somme	Mise en place des autorisations spéciales d'absence	3			6		
2	St Léger les Domart	Modification des rythmes de travail	3			6		
3	Saint-Riquier	Modification des rythmes de travail	3			1 CFDT	5 CFDT/CGT	

Dossiers n° 2 et 3 Annualisation = « La CGT est de manière générale contre l'annualisation du temps de travail. Toutefois, dans le cas des personnes travaillant dans les services scolaires, elle y est favorable considérant qu'il y a nécessité de prendre en considération les rythmes scolaires. Par ailleurs, cette orientation évite des diminutions horaires pour les agents concernés. »

7. SUPPRESSION D'EMPLOI

N°	Collectivité	Poste supprimé	Représentant des élus			Représentant du personnel		
			F	D	A	F	D	A
1	Airaines	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe – 35 h	3			6		
2	Berneuil	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe – 16 h	3			6		
3	Caulières	Adjoint administratif – 10 h	3			6		
4	SISCO RPI de la Luce	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – 34h36	3			1 CFDT	5 CFDT/CGT	
5	Fort-Mahon-Plage	Technicien principal de 1 ^{ère} classe – 35 h	3			6		
6	Fort-Mahon-Plage	Rédacteur – 35 h	3			6		
7	Gamaches	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe – 35 h	3			5		
8	Gorges	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe – 4 h	3			6		
9	SIAEP Guerbigny	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe – 35 h	3			6		
10	Ribeaucourt	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe – 15 h	3			6		
11	Saint Quentin la Motte	Attaché territorial – 35 h	3			6		

8. SUPPRESSION ET CRÉATION D'EMPLOI

N°	Collectivité	Poste supprimé	Poste créé	Représentant des élus			Représentant du personnel		
				F	D	A	F	D	A
1	Etalon	Rédacteur – 9 h	Rédacteur – 6 h	3			1 CFDT	5 CFDT/CGT	
2	Gamaches	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – 35 h	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe – 35 heures	3			5		
3	Gamaches	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe – 35 h	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe – 35 heures	3			5		
4	Licourt	Adjoint technique – 30 h Adjoint administratif territorial – 8 h	Adjoint technique – 35 h	3			6		
5	Nibas		Adjoint administratif territorial – 12 h	3			6		
6	Saint-Riquier	Attaché territorial – 20 h Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – 35 h	Attaché territorial – 30 h Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe – 35 h	3			6		
7	Toeufles			3			6		

9. RATIO AVANCEMENT DE GRADE

N°	Collectivité	Grade ou Cadre d'emploi	Ratio	Représentant des élus				Représentant du personnel			
				F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Coulouvillers	Tous les grades	100 %	3			Favorable	6			Favorable
2	SIAEP de la région de Coulouvillers	Tous les grades	100 %	3			Favorable	6			Favorable
3	Dominois	Tous les grades	100 %	3			Favorable	6			Favorable
4	Dreuil-lès-Amiens	Tous les grades	100 %	3			Favorable	6			Favorable
5	Saint-Riquier	Tous les grades	100 %	3			Favorable	6			Favorable

13. RÉGIME INDEMNITAIRE

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus			Représentant du personnel		
			F	D	A	F	D	A
1	Beuvraignes	RIFSEEP	3				6	
2	Carrepuis	RIFSEEP	3				6	
3	Colincamps	RIFSEEP	3				6	
4	Cremery	RIFSEEP	3				6	
5	SISCO RPI de la Luce	RIFSEEP	3				6	
6	Forceville	RIFSEEP	3				6	
7	Laucourt	RIFSEEP	3				6	
8	Méharicourt	RIFSEEP	3				6	
9	Plachy-Buyon	RIFSEEP	3				6	
10	Poix-de-Picardie	RIFSEEP	3				6	
11	CCAS Poix-de-Picardie	RIFSEEP	3				6	
12	Roiglise	RIFSEEP	3				6	
13	Vadencourt	RIFSEEP	3				6	
14	Yvrench	RIFSEEP	3				6	

Dossiers n°1 à 14 = « La CGT s'oppose à la mise en place du RIFSEEP considérant qu'il s'agit d'un dispositif nuisible mettant en péril le statut et favorisant l'instauration d'un salaire dit au mérite et ce à la seule appréciation de l'administration. Même si, à court terme, il peut contribuer à l'amélioration du pouvoir d'achat de certains collègues sans toutefois, il convient de le rappeler, entrer en compte pour le calcul du montant de la retraite. La CGT milite trop souvent, seule d'ailleurs, pour la défense du statut, la revalorisation du point d'indice et des grilles indiciaires ».

15. ACTION SOCIALE

	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus			Représentant du personnel		
			F	D	A	F	D	A
1	Erondelle	Protection sociale complémentaire (santé)	3			5 CFDT/CGT	1 CFDT	
2	Fluy	Protection sociale complémentaire (santé)	3			5 CFDT/CGT	1 CFDT	
3	Fréchencourt	Protection sociale complémentaire (santé)	3			5 CFDT/CGT	1 CFDT	
4	SIAEP Frucourt	Protection sociale complémentaire (santé)	3			5 CFDT/CGT	1 CFDT	
5	SISCO Querrieu Pont Noyelles	Protection sociale complémentaire (santé)	3			5 CFDT/CGT	1 CFDT	
6	Esmery-Hallon	Protection sociale complémentaire (prévoyance)	3			6		
7	Fréchencourt	Protection sociale complémentaire (prévoyance)	3			5 CFDT/CGT	1 CFDT	
8	SIAEP Frucourt	Protection sociale complémentaire (prévoyance)	3			5 CFDT/CGT	1 CFDT	
9	SIAEP du Liger et de la Bresle	Protection sociale complémentaire (prévoyance)	3			6		
10	SISCO Querrieu Pont Noyelles	Protection sociale complémentaire (prévoyance)	3			5 CFDT/CGT	1 CFDT	
11	Machy	Protection sociale complémentaire (santé + prévoyance)	3			6		

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel		
			F	D	A	Avis	F	D	Avis
1	Airaines	Lignes directrices de gestion	3			Favorable		6	Défavorable à l'unanimité
2	Beaumetz	Lignes directrices de gestion	3			Favorable		6	Défavorable à l'unanimité
3	Folies	Lignes directrices de gestion	3			Favorable		6	Défavorable à l'unanimité
4	Wiencourt l'Equipée	Lignes directrices de gestion	3			Favorable		6	Défavorable à l'unanimité

Déclaration des élus C.G.T. : « Le décret relatif aux lignes directrices de gestion s'inscrit en application de la loi de transformation de la Fonction Publique que la C.G.T. combat sans la moindre ambiguïté.

En effet, au travers cette dite loi, le Gouvernement affiche sa volonté de détruire la fonction publique et le statut de fonctionnaires en imposant des modes de gestion issus des politiques libérales dans la conduite de la gestion des fonctionnaires et agents territoriaux.

Avec la mise en place de lignes directrices de gestion, les attributions des Commissions Administratives Paritaires en matière de mobilité et de promotion deviennent caduques. Par ailleurs, nous déplorons les conditions dans lesquelles nous sommes amenés à examiner les dossiers présentés par les collectivités (dossiers incomplets, précipitation...). Nous déplorons cet état de fait ainsi que le fait que le C.D.G., en ce qui le concerne, n'ait pas assuré, ce que nous considérons être de ses prérogatives, un accompagnement en matière d'information aux collectivités territoriales notamment les plus petites.

Notre rôle de représentants du personnel élu(es) nous confère des obligations à l'égard des collègues, au travers de l'examen des dossiers relatifs aux lignes directrices de gestion des collectivités, c'est la qualité de leur déroulement de carrières qui est en jeu mais aussi la pérennité de l'emploi public, nous demander de nous positionner dans ce contexte est inadmissible. Même si nous nous positionnerons défavorablement sur la totalité de ces dossiers, nous tenons toutefois à saluer parmi les collectivités territoriales du département, en aucun cas responsables des orientations gouvernementales en la matière, celles qui au travers du document présenté, affichent leur attachement à l'accomplissement d'un service public de qualité assuré par des agents sous statut, leurs orientations politiques municipales en sont grandes ».

Dossiers ayant reçu un avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel lors du précédent Comité Social Territorial

Après avoir été informées par le Centre de Gestion des avis du Comité Social Territorial du 3 février dernier, les collectivités ayant eu un avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel ont décidé de représenter au Comité Social Territorial du 3 mars 2026 en l'état, les dossiers qu'elles ont présentés à la séance précédente.

7. SUPPRESSION D'EMPLOI

N°	Collectivité	Poste supprimé	Représentant des élus			Représentant du personnel		
			F	D	A	F	D	A
1	Lucheux	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe – 21 heures	3				6	
2	Lucheux	Garde champêtre chef principal – 35 heures	3			1 _{CFDT}	5 _{CFDT/CGT}	
3	Lucheux	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe – 32 heures	3				6	
4	SMITOM du Santerre	Adjoint administratif – 35 heures	3				6	

13. REGIME INDEMNITAIRE

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus			Représentant du personnel		
			F	D	A	F	D	A
1	Ailly-le-Haut-Clocher	RIFSEEP	3				6	
2	Argoeuves	RIFSEEP	3				6	
3	Bray-sur-Somme	RIFSEEP	3				6	
4	SIRDAS Dreuil-Hes-Amiens	RIFSEEP	3				6	

5	La Chavatte	RIFSEEP	3		Favorable	6	Défavorable à l'unanimité
6	Liancourt-Fosse	RIFSEEP	3		Favorable	6	Défavorable à l'unanimité
7	SIAEP du Liger et de la Bresle	RIFSEEP	3		Favorable	6	Défavorable à l'unanimité
8	Querrieu	RIFSEEP	3		Favorable	6	Défavorable à l'unanimité
9	SMITOM du Santerre	RIFSEEP	3		Favorable	6	Défavorable à l'unanimité
10	Vrely	RIFSEEP	3		Favorable	6	Défavorable à l'unanimité
11	Warvillers	RIFSEEP	3		Favorable	6	Défavorable à l'unanimité

Suites réservées aux avis défavorables des représentants du personnel

- **Bougainville**

Mise en œuvre de la suppression de poste d'adjoint technique principal de 2ème classe malgré l'avis défavorable des représentants du personnel lors des séances 2 décembre 2025 et du 6 janvier 2026.

- **Harbonnières**

Mise en œuvre du RIFSEEP malgré l'avis défavorable des représentants du personnel lors des séances du 2 décembre 2025 et 6 janvier 2026.

- **Quevauvillers**

Mise en œuvre des lignes directrices de gestion malgré l'avis défavorable des représentants du personnel lors de la séance du 6 janvier 2026.

- **Velennes**

Mise en œuvre des lignes directrices de gestion malgré l'avis défavorable des représentants du personnel lors de la séance du 6 janvier 2026.

- **SIAEP Velennes Contre**

Mise en œuvre des lignes directrices de gestion malgré l'avis défavorable des représentants du personnel lors de la séance du 6 janvier 2026.

22. DOCUMENT CST EN MATIÈRE DE SANTÉ, SECURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus			Représentant du personnel		
			F	D	A	F	D	A
1	Somme Numérique	Document unique	3			Favorable	6	
								Favorable

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 35.

La prochaine séance du Comité Social Territorial est prévue le mardi 7 avril 2026 à 10 heures en présentiel.

La Présidente,

La Secrétaire,

Le Secrétaire Adjoint,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Annick MARECHAL', with a stylized, sweeping underline.

Annick MARECHAL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christelle LEFEVRE', with a cursive, flowing style.

Christelle LEFEVRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mohamed ZARKANI', with a bold, stylized 'M' and a long horizontal stroke.

Mohamed ZARKANI